



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 8153

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, s'il a pu donner des instructions aux banques afin que les paiements par carte bleue qui passent par le centre de Marseille, bloqué par les grèves des postes, ne pénalisent pas les entreprises ou les commerçants qui en ont été les destinataires.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, les perturbations qui ont été observées durant plusieurs semaines dans le trafic postal se sont traduites pour les petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales par des difficultés. Conscient de cette situation, le Gouvernement a demandé aux établissements de crédit d'y porter la plus grande attention et de veiller à ne pas aggraver ces difficultés temporaires par une application excessivement rigoureuse des usages bancaires. En particulier, les entreprises qui rencontrent des difficultés pour honorer leurs échéances devraient faire l'objet d'un examen particulier et d'une grande bienveillance quant aux moyens propres à assurer la continuation de leur activité. Cet effort de solidarité, à l'instar de celui fait par l'Etat en ce qui concerne les demandes de délai d'échéances fiscales, paraît indispensable pour que les entreprises puissent maintenir l'emploi, principale préoccupation du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8153

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 199